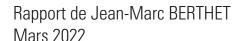
ÉDUCATION

2/2

PRÉVENTION DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE : QU'EN DISENT LES ACTEURS DE TERRAIN ?







SOMMAIRE

Introduction	2
Un paysage institutionnel complexe et mouvant	3
Une prise en compte tardive	3
Un volontarisme du côté de l'Éducation Nationale à partir de 2013	3
Une actualité multiforme	4
Retours d'acteurs de terrain : trois axes de réflexion	5
Le décrochage scolaire révèle les évolutions de la prévention spécialisée .	5
	5
Le décrochage scolaire interroge les identités professionnelles	
Le décrochage scolaire interroge les identités professionnelles Le décrochage scolaire impose de répondre à un défi organisationnel	
	6
Le décrochage scolaire impose de répondre à un défi organisationnel La coordination entre acteurs Les enjeux financiers	6 6 7
Le décrochage scolaire impose de répondre à un défi organisationnel La coordination entre acteurs	6 6 7

INTRODUCTION

À la suite d'un travail interne réalisé en 2017-2018 de définition et de benchmark sur les questions relatives à la prise en compte de la prévention du décrochage scolaire (rapport n°1), la Métropole de Lyon a souhaité prolonger la réflexion en engageant un travail complémentaire de recueil des points de vue d'acteurs du territoire.

Le présent document synthétise une douzaine d'entretiens auprès de 16 personnes d'équipes de prévention spécialisée, de la fédération des centres-sociaux, des Francas du Rhône de la Maison de l'Apprendre, de la Fondation de France et de l'Éducation nationale. Malgré un échantillon restreint et un temps de réalisation distendu (de fin 2019 à mi-2021) du fait de la crise sanitaire, ce travail offre un point de vue intéressant sur la façon dont les acteurs de terrain se représentent les difficultés organisationnelles associées à la prévention et à la gestion du décrochage scolaire. Après un bref rappel historique sur l'évolution des dispositifs dédiés, le document expose trois principaux axes de réflexion issus des entretiens avec les acteurs de terrain.

MARS 2022

Métropole de Lyon

- Commanditaire
 - Maud Sgorbini, Direction de la prévention et de la protection de l'enfance (DPPE)
- Coordination
 - Nicolas Leprêtre, Direction de la prospective et du dialogue public (DPDP)
- Enquête, analyse, rédaction
 - Jean-Marc Berthet (membre du réseau de veille de la DPDP)
- Réalisation
 - Nathalie Joly (DPDP)

Illustration de couverture : AdobeStock

UN PAYSAGE INSTITUTIONNEL COMPLEXE ET MOUVANT

UNE PRISE EN COMPTETARDIVE

La question de la prévention du décrochage scolaire des collégiens a gagné en ampleur de manière régulière depuis une vingtaine d'année maintenant. Longtemps peu problématisée, elle a pris une acuité renforcée à partir des années 2000 dans le cadre des politiques européennes, en particulier dans la suite de la stratégie de Lisbonne sur la nécessaire compétitivité des politiques européennes.

Peu à peu, en particulier à travers le dispositif de veille éducative au début des années 2000 suivi du programme de réussite éducative (PRE), les questions de décrochage sont montées à l'agenda des politiques éducatives locales avec, entre autres, la multiplication des dispositifs d'accueil des élèves exclus temporairement. Sur la métropole lyonnaise, la quasi-totalité des dispositifs de réussite éducative ont mis en place ce type de dispositif, avec des activités de remédiation proposées aux jeunes exclus.

UN VOLONTARISME DU CÔTÉ DE L'ÉDUCATION NATIONALE À PARTIR DE 2013

Du côté de l'Éducation Nationale, sans refaire l'histoire de la lente montée à l'agenda du sujet, c'est la période 2012-2013 qui va marquer une inflexion forte sur la prévention du décrochage scolaire (et en l'occurrence sur les plus de 16 ans) avec la création des Missions de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS). Dans la suite de la refondation de l'école, en mars 2013, sont instaurés des dispositifs « Formation-Emploi-Qualification » (FOQALE) qui permettent de faire revenir dans un parcours de formation qualifiante des jeunes ayant décroché. Les réseaux FOQALE doivent venir en appui du fonctionnement des Plateformes de Soutien et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD) qui sont l'instance de pilotage porté par les conseils régionaux sur les questions de décrochage en direction des jeunes de plus de 16 ans.

À partir d'une circulaire datant du 29 mars 2013, la prévention du décrochage scolaire s'institutionnalise par la mise en place de Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS) au sein des établissements et par la nomination d'un référent décrochage par établissement scolaire (collège et lycée). Suivant la scolarisation en collège ou lycée, les dispositifs varient donc au sein de l'Éducation Nationale : le GPDS au collège avant 16 ans ; le GPDS, MLDS, FOQALE ou encore PSAD au lycée après 16 ans, sans compter aujourd'hui le droit au retour en formation pour les 16-18 ans.

Synthèse des dispositifs de prévention et de gestion du décrochage scolaire par tranche d'âge

Avant 16 ans Après 16 ans • GPDS dans le collège. • GPDS dans le lycée. • Pas d'instance de coordination de le PSAD joue le rôle d'ensemblier au l'ensemble. niveau régional. Articulation avec les PRE et le contrat • Articulation avec les MLDS, FOQALE local d'accompagnement à la scolarité et les centres d'information et d'orientation (CIO). (CLAS). • En lien avec la stratégie pauvreté, l'obligation de formation 16-18 ans et l'appel à projets sur les invisibles.

Focus sur les Groupes de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS)

Le GPDS est un dispositif permanent de veille, présent dans chaque établissement du second degré. Il permet de :

- Repérer, recenser et accueillir les élèves démotivés, absentéistes et en risque de décrochage ;
- Mettre en place et coordonner des modules de remotivation et de remédiation correspondant aux besoins des élèves repérés;
- Suivre ces parcours et faciliter l'intégration des nouveaux arrivants ;
- Élaborer des solutions non scolaires avec les partenaires ;
- Organiser et suivre le devenir scolaire ou professionnel des élèves sortis récemment de l'établissement.

Un référent décrochage est nommé au sein de chaque établissement scolaire.

Chaque jeune repéré doit bénéficier d'un entretien de situation et d'un accompagnement. La périodicité des rencontres, la composition du groupe reflètent la problématique de chaque établissement public local d'enseignement en matière de décrochage.

Si chaque établissement a sa problématique propre en matière de prévention du décrochage scolaire, il faut souligner que, dans les textes officiels, les membres des GPDS sont exclusivement des personnes de l'Éducation Nationale. Cette situation rend la prévention du décrochage scolaire complexe puisque la somme des interventions extérieures à l'école est bien souvent à côté, voire à l'écart, des GPDS.

UNE ACTUALITÉ MULTIFORME

Sans que cela ne concerne directement la question du décrochage scolaire, il est important de pointer comment en quelques années se sont reconfigurées différentes politiques en direction des enfants et des jeunes. Pour les quartiers en politique de la ville sont nées les Citées éducatives, une nouvelle démarche dédiées à 200 sites aujourd'hui. Elles visent à produire des quartiers à haute qualité éducative par un renforcement du pilotage entre collectivités locales, État et Éducation Nationale, avec le financement de nouvelles actions sur les territoires concernés. Par ailleurs, dans la continuité de la crise sanitaire ont été proposés sur les quartiers en politique de la ville de nouveaux financements d'actions durant les vacances scolaires : « quartiers d'été » et « vacances apprenantes ».

Plus largement, sur l'ensemble du territoire se sont mis en place ces dernières années les évolutions suivantes :

- l'obligation de formation pour les 16-18 ans,
- l'appel à projet des « neets » qui vise es publics jeunes éloignés de toute institution.
- Le plan « un jeune une solution » qui permet de renforcer les prises en charges et l'accès à une proposition de formation ou d'emploi pour les jeunes.
- Le contrat d'engagement jeune dans la suite de la « garantie jeunes ».

RETOURS D'ACTEURS DE TERRAIN: TROIS AXES DE RÉFLEXION

LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE RÉVÈLE LES ÉVOLUTIONS DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Les entretiens ont pu mettre en évidence le fait que la prévention spécialisée se retrouve interrogée par la question du décrochage scolaire.

Le rajeunissement des publics visés et les tranches d'âge auprès desquels intervenir interrogent l'unité de son intervention, car les pratiques ne sont pas les mêmes suivant les tranches d'âges entre les 10-16 ans et les plus de 16 ans.

Autre changement, le respect de ses fondamentaux : l'anonymat et la libre adhésion sont en effet des questions qui se posent moins pour les plus jeunes dans la mesure où le travail avec les parents devient incontournable.

Le développement des logiques de « l'aller vers » qui traversent l'ensemble du travail social aujourd'hui dans la suite de la stratégie de lutte contre la pauvreté vient aussi interroger la spécificité historique de la prévention spécialisée autour de ce principe d'action.

Enfin, les questions sécuritaires viennent souvent percuter la prise en compte du décrochage scolaire, dans la mesure où les demandes des communes se situent sur ce registre et peuvent entrer en contradiction avec les modes d'intervention des éducateurs.

La prévention spécialisée se trouve confrontée à deux autres sujets importants :

- le turn over de ses professionnels d'une part : il reste difficile de stabiliser des équipes de terrain d'éducateurs, ce qui renvoie à une question de fond sur l'attractivité du métier ;
- la question de la formation des éducateurs d'autre part, pour répondre à un rajeunissement des tranches d'âges d'intervention vers les 10 ans.

LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE INTERROGE LES IDENTITÉS PROFESSIONNELLES

Une première source de tension est relative à l'articulation entre les métiers de l'éducatif et du social et aux formations initiales de ceux qui les exercent. Les assistants sociaux n'ont pas les mêmes pratiques que les éducateurs. La prévention du décrochage scolaire mobilise de nombreux acteurs sans qu'ils ne se comprennent toujours, dans la mesure où leur formation et leurs interventions ne sont pas similaires.

Une deuxième source de tension est relative à la question du secret professionnel et de son partage dans le cadre des liens entre tous ces acteurs. Chaque corps de métier n'est pas soumis aux mêmes modalités de son exercice pratique.

Une troisième source de tension tient dans le type d'intervention proposé entre accompagnement collectifs et accompagnements individuels. Certains professionnels valorisent l'un au détriment de l'autre et inversement.

Une quatrième source de tension se déploie entre anciens métiers historiques

du travail social (diplômés d'État) et nouveaux métiers de l'intervention sociale (médiateurs, adultes-relais, service civique,...) dans la manière dont les différents professionnels concernés construisent leur mode d'intervention et surtout arrivent à se coordonner pour sortir de logiques de division du travail importante avec des fonctionnements en silos.

LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE IMPOSE DE RÉPONDRE À UN DÉFI **ORGANISATIONNEL**

Les entretiens ont permis de pointer cinq défis organisationnels.

▶ La coordination entre acteurs : un enjeu d'ouverture des GPDS ?

Les entretiens soulèvent un défi important de coordination d'ensemble. Celle-ci se trouve encore hésitante: elle est en effet située à l'articulation de différentes institutions et acteurs locaux à minima entre métropole, communes et Éducation Nationale. À cet égard, les GPDS pourraient être un espace interne aux collèges d'accueil des partenaires extérieurs à l'Éducation Nationale pour régler les cas complexes de décrochage scolaire : l'exemple de l'ouverture d'un GPDS aux partenaires extérieurs dans un collège du 8ème arrondissement de Lyon montre cette capacité d'ouverture alors même qu'historiquement, les pratiques les amenaient à se centrer sur une démarche interne à l'Éducation Nationale.

L'implication plurielle des chefs d'établissement

Un constat unanime lors des entretiens tient dans le rôle spécifique des chefs d'établissements et de leur doctrine sur le sujet : celle-ci peut être extrêmement variable d'un territoire à l'autre. Cela crée des formes de personnalisation de l'action publique et des écarts entre établissements concernant la prévention et la gestion du décrochage scolaire. Il faut insister sur le fait que les liens partenariaux construits avec l'Éducation Nationale se font beaucoup plus avec les responsables d'établissements (directeurs d'école ou chefs d'établissements) qu'avec les enseignants eux-mêmes. Par ailleurs, pour les partenaires de l'école, la crainte de passer pour des prestataires de service de l'école est aussi souvent présente.

► La gestion des exclus

Autre sujet de préoccupation qui ressort de manière centrale : la question des exclus. Elle se pose de deux manières :

- par rapport aux exclus temporaires : dans les quartiers de la politique de la ville, des dispositifs existent, en lien avec la réussite éducative, pour prendre en charge des exclus temporaires sur une courte période pour des actions de remédiation à laquelle les acteurs sociaux du territoire sont souvent associés. Par contre, sur les territoires hors politique de la ville, les choses sont plus labiles et dépendent des constructions locales et des liens aux principaux de collège et à leurs personnels en interne à l'établissement.
- par rapport aux exclus définitifs : les poly-exclus sont un vrai souci dans la mesure où plus ils sont exclus, plus ils mettent du temps à trouver un nouvel établissement pour les accueillir.

Les enjeux financiers

Dans le paysage mouvant relatif à la prévention du décrochage scolaire, des lignes budgétaires peuvent venir en soutien aux acteurs intéressés via les différents appels à projets existants. Mais ils montrent des limites. En effet, comme dans d'autres domaines des politiques sociales, les appels à projet produisent des formes de « stop and go » dans les politiques publiques qui nuisent à la continuité et à la stabilité des actions menées. De plus, ils produisent aussi par définition une mise en concurrence des structures entre elles pour y répondre. Appels à projets, appels à manifestation d'intérêt, etc. : les modalités de financement de l'action publique posent la question de la continuité des actions et la production d'un marché qui recherche ses modes de régulation.

La question de ce que peut financer les collectivités locales, et notamment la Métropole, se pose aussi. Ainsi, lorsque qu'une Maison de la Métropole (MDM) développe une action sur un territoire, que des besoins sont exprimés mais qu'ils ne rentrent pas forcément dans le cadre des financements classiques, quelle peut être la marge de manœuvre des MDM sur le sujet ?

►L'implication des parents

Dernier constat lié à l'organisation : du point de vue des parents – qui n'ont pas été interrogés dans cette enquête –, différents sujets de préoccupation remontent aussi à travers les discours recueillis. L'un des premiers d'entre eux est relatif à la question de l'apprentissage du français. Les ateliers socio-linguistiques sont souvent réservés aux primo-arrivants alors même que de nombreuses familles sont sujettes à la difficulté de la formation linguistique.

Pour les différents acteurs concernés, le sujet de l'implication des parents prend une place importante, que ce soit pour la prévention spécialisée dont l'articulation avec eux augmente la charge de travail, mais aussi pour les centres sociaux ou encore les MDM. La question de l'association des parents ou le passage par des représentants de parents se pose dans les actions relatives à la prévention du décrochage scolaire.

Ce travail avec les parents a au moins deux effets : il produit un changement de regard des institutions sur les publics mais il produit aussi un changement de regard des parents sur les institutions, en particulier face à la préoccupation du placement qui vient souvent parasiter cette relation.

TOUTES LES ÉTUDES SUR MILLENAIRES. COM

MÉTROPOLE DE LYON DIRECTION DE LA PROSPECTIVE ET DU DIALOGUE PUBLIC 20 RUE DU LAC - 69399 LYON CÉDEX 03